

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2021

Date de la convocation : 22/06/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Christophe CHARLES, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Max KECHICHIAN, M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Michèle CEDRIN à Mme Marilyn SILVESTRE, M. Patrick CURTAUD à M. Daniel PARAIRE, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Lévon SAKOUNTS, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, Mme Dominique ROUX à Mme Catherine MARTIN.

Absente suppléée : Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** – Commerce : Aide directe régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

Rapporteur : Fabien KRAEHN

NOTE DE SYNTHÈSE

En date du 27 juin 2018, le Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a délibéré favorablement sur la mise en place de l'aide directe régionale aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente.

Pour mémoire, ces aides financent la rénovation de la vitrine (accessibilité PMR, façades, éclairage, enseigne, aménagement intérieur...), les équipements destinés à assurer la sécurité du local (caméra, rideau...), les investissements d'économie d'énergies (isolation éclairage, chauffage...), les investissements matériels (constituant un point de vente) pour les non sédentaires.

Il est rappelé que seules les entreprises installées dans les pôles majeurs, secondaires et de proximité, et respectant le règlement des aides directes sont éligibles et que la subvention de Vienne Condrieu Agglomération est conditionnée par un engagement de la commune pour le même montant.

Le soutien de Vienne Condrieu Agglomération et de la commune, de 15 % chacun, s'ajoute au taux régional de 20 %. Il est précisé que le plafond des dépenses éligibles validé par l'agglomération et les communes est de 20 000 € HT, alors que le plafond pour le financement de la part Région est de 50 000 € HT. Les montants de subvention indiqués sont calculés sur la base des devis transmis avant travaux. Ces montants pourront évoluer selon les factures transmises par les entreprises mais ne dépasseront pas les sommes indiquées ci-dessous.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir les entreprises suivantes :

- Anastasia Nails (Vienne)
 - o Activité principale : Esthétique
 - o Travaux de rénovation : enseigne, plomberie, peinture, aménagement
 - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 1 659.45 €

- ARTA Distribution – L'épicerie d'Antoine (Loire-sur-Rhône)
 - o Activité principale : épicerie vrac
 - o Travaux de rénovation : aménagement, électricité, isolation, menuiserie, façade, vitrine
 - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 3 000 €

- Boucherie Privas (Pont-Evêque)
 - o Activité principale : Boucherie
 - o Travaux de rénovation : peinture, façade, économie d'énergie, adoucisseur d'eau
 - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération 1 426.99 €

- La roue d'or (Jardin)
 - o Activité principale : Restaurant
 - o Travaux de rénovation : maîtrise de l'énergie, vitrine, enseigne, aménagement intérieur, cuisine
 - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 2 610 €

- Librairie Passerelles (Vienne)
 - o Activité principale : Librairie
 - o Travaux de rénovation : électricité, menuiserie aluminium, façade, plâtrerie peinture, enseigne, plomberie, peinture, aménagement
 - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 3 000 €

- Nomade – Amore Mio (Vienne)
 - o Activité principale : Restaurant
 - o Travaux de rénovation : enseigne, aménagement
 - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 3 000 €

- Vins et Merveilles (Sainte-Colombe)
 - o Activité principale : Cave à vin
 - o Travaux de rénovation : enseigne, aménagement, volet métallique, alarme
 - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 3 000 €

- Wine for breakfast – Les enfants du Rhône (Condrieu)
 - o Activité principale : Cave – bar à vin
 - o Travaux de rénovation : électricité, menuiserie, climatisation
 - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 3 000 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internalisation, adopté par délibération N° 1511 du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes du 16 décembre 2016,

VU la délibération n°768 de la Commission permanente du 29 juin 2017 sur l'aide régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente,

VU les délibérations du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 27 juin et du 25 septembre 2018,

VU l'avis favorable de la commission économie du 25 mai 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

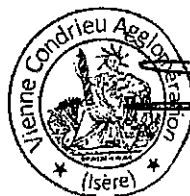
APPROUVE le montant maximum des subventions allouées dans le cadre des aides directes aux entreprises :

Entreprises	Subvention Vienne Condrieu Agglomération	Subvention Commune	Subvention globale (Agglo / Commune / Région)
Anastasia Nails	1 659.45 €	1 659.45 €	5 531.50 €
ARTA Distribution – L'épicerie d'Antoine	3 000 €	3 000 €	12 736 €
Boucherie Privas	1 426.99 €	1 426.99 €	5 242.40 €
La roue d'or	2 610 €	2 610 €	13 617 €
Librairie Passerelles	3 000 €	3 000 €	16 000 €
Nomade – Amore mio	3 000 €	3 000 €	16 000 €
Vins et merveilles	3 000 €	3 000 €	16 000 €
Wine and breakfast – les enfants du Rhône	3 000 €	3 000 €	15 242.80 €

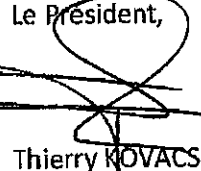
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération transmise en Préfecture
le 2 juillet 2021
et publiée le 2 juillet 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat